

114

**ÉTABLIR UN ORGANISME CONSULTATIF NATIONAL SUR LES
SERVICES COMMUNAUTAIRES DESTINÉS AUX
INDIENS HANDICAPÉS**

RECOMMANDATION: Que le gouvernement fédéral demande au ministère des Affaires indiennes et du Nord de fournir l'aide financière et technique nécessaire à l'établissement d'un organisme consultatif national sur les services communautaires destinés aux Indiens handicapés, cet organisme étant semblable à la Commission nationale d'enquête sur la santé des Indiens.

À L'ÉTUDE

En savoir davantage: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien approuve la recommandation mais aimerait en savoir davantage sur les coûts et la nécessité d'un tel groupe. La première priorité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est de fournir un logement minimal, des installations scolaires convenables et des services de tout-à-l'égout de base. Ensuite, si des ressources supplémentaires sont disponibles, il s'occuperait du financement d'un organisme consultatif.

Le plus approprié: La Fraternité nationale des Indiens du Canada est d'avis que la Commission est probablement le mécanisme le plus approprié qui existe pour remplir les fonctions d'organisme consultatif national en matière de services communautaires destinés aux handicapés. *The Inuit Tapirisat* appuie cette recommandation et est d'avis que cette Commission doit comprendre des membres de la collectivité Inuit.

Mesures limitées: Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pris que des mesures limitées pour la mise en œuvre de cette recommandation. Une lettre du ministre précise que les responsables du programme concernant les Indiens/Inuit étudient actuellement avec la

Fraternité nationale des Indiens du Canada la possibilité de créer un comité de services sociaux qui serait incorporé dans le mécanisme existant de la FNICO. Le ministre a en outre déclaré qu'il serait prêt à envisager d'aider le Conseil de santé des premières nations en lui affectant quelques-uns de ses experts travaillant à ce programme.

Reconnaissance: Le Comité est d'avis que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a montré qu'il reconnaissait le problème et qu'il est maintenant temps d'agir. Le Comité exhorte donc le ministère à faire diligence pour obtenir l'évaluation des coûts et à s'occuper rapidement de la mise en œuvre.